

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE 3 DEVIS POUR LA FOURNITURE ET LA
POSE DE MATERIAUX ANTI-CHALEUR POUR LES VITRAGES DU GROUPE
SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire provenant de la société ETS DUHAMEL, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ETS DUHAMEL (sise 47 rue François Chiffart – BP40061 – 62502 SAINT OMER CEDEX), trois devis pour la fourniture et la pose de matériaux anti-chaleur pour les vitrages du Groupe Scolaire, pour un montant total de 7.248€ TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 02 mars 2026

DEC2026_036

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

